



Prolongation d'un récépissé de trois mois

Par **La Brecha**, le **20/05/2009** à **00:18**

Bonjour,

Je suis de nationalité étrangère et réside en France depuis 20 ans. L'année dernière, j'ai obtenu mon 5ème titre de séjour consécutif de mention « Vie privée et familiale » et obtenu le droit de présenter une demande de carte de résidence temporaire d'une durée de 10 ans. j'ai déposé le dossier en mars dernier, à la préfecture du Rhône.

Je suis auteur-compositeur et interprète. Depuis deux ans, je monte sous couvert d'une association française un projet de promotion de la chanson francophone et nous venons d'obtenir un financement de la part de l'Ambassade de France au Pérou, de l'Alliance Française de Lima (Pérou) ainsi que de la SPEDIDAM pour réaliser ce projet au Pérou, du 3 août au 15 septembre 2009. Ce projet d'ateliers-crétation-tournée est prévu dans le cadre de la célébration de la Francophonie et du concours national de chanson francophone au Pérou.

Ayant déposé ma demande de renouvellement de titre de séjour en France en mars, j'ai obtenu un récépissé de trois mois. Je me suis rendue à la préfecture du Rhône la semaine dernière. Mon dossier étant encore à l'étude, je n'ai pu obtenir qu'un nouveau récépissé d'une période de 3 mois. Celui-ci expire le 19 août, date à laquelle je devrais être au Pérou pour mon projet.

La personne qui m'a reçu au guichet de la préfecture m'a dit que je pourrais aisément rentrer à nouveau dans le territoire français, même avec mon récépissé expiré en faisant la demande d'un visa C auprès des services consulaires français au Pérou. Cependant, j'ai peur des conséquences de l'interruption de mon séjour en France d'un mois (du 19 août au 19 septembre) pénalise ma demande de carte de résidence temporaire de dix ans puisqu'un des critères d'attribution de cette carte est que le candidat doit prouver de cinq titres de séjour « Vie privée et familiale » consécutifs.

Quels sont les risques que j'encoure si je ne rentre que le 19 septembre alors que mon récépissé sera expiré depuis le 19 août, par rapport à la délivrance de ma carte de dix ans ? Je crains que mes droits à postuler pour cette carte de dix ans ne soient annulés et que l'on me considère comme primo-arrivante.

Est-il possible de demander une prolongation de mon récépissé jusqu'au 19 septembre ? Quelles sont les démarches à effectuer pour cela ?

Merci d'avance pour votre aide